

système de contrôle transparent et fondé sur la discipline du marché²³. Ce qui suppose l'introduction d'un système d'« action corrective prompte » permettant aux autorités de prendre des mesures basées sur des critères objectifs comme les ratios de suffisance du capital appliqués par le Comité de Bâle. Ces mesures visent à promouvoir un certain niveau de « saine tension » entre l'industrie bancaire et les organismes chargés de son contrôle. On espère que cette « tension » corrigera en partie les problèmes précédemment causés par une relation trop détendue entre les organismes de contrôle et les institutions financières.

Les incidences internationales de la crise financière japonaise

Étant donné la prééminence du Japon, la crise et la restructuration subséquente du système financier pourraient influencer sur les marchés financiers internationaux et avoir des effets indirects sur les économies étrangères.

- La crise financière japonaise a mis en relief la pertinence du risque systémique posé au système financier *international* et l'interdépendance des marchés financiers et des économies.
- La crise a provoqué la réforme d'un système réglementaire opaque; cette réforme devrait accentuer la différenciation des grandes banques japonaises et pourrait ouvrir de nouvelles possibilités aux banques étrangères sur le marché japonais.
- Les fusions de banques pourraient changer la dynamique concurrentielle des institutions financières japonaises, ce qui aurait des effets sur le système financier international.

La prééminence des banques japonaises sur les marchés internationaux engendre un risque systémique international associé à la faillite d'une grande banque japonaise²⁴. Si une banque japonaise se voyait incapable d'honorer ses engagements

²³ D. Iwaasa, ambassade du Canada à Tokyo, "Japan: Improved Banking Inspection and Supervision", rapport non classifié, 20 janvier 1996.

²⁴ Selon la Banque des règlements internationaux, les banques japonaises devaient 723 milliards \$ US aux institutions financières étrangères de la zone déclarante de la BRI à la fin de 1994. Ce montant représentait 10 % du total des dettes à l'égard de l'étranger. Les avoirs outre-frontière des banques japonaises totalisaient par ailleurs 1 billion \$ US à la fin de 1994; ces avoirs se classaient juste après ceux du R.-U., étaient deux fois plus importants que ceux des États-Unis et représentaient 14 % de l'encours total. (Banque des règlements internationaux, *65^e Rapport annuel* :